

Profil de la baignade de type 1

Zone de baignade du Lac de Romagnieu

Date d'élaboration : juin 2012 – Date de mise à jour : mars 2021 (rédaction Hydro'Eco / Natura Scop)

Caractéristiques du site		Zone d'étude du profil de baignade																	
<p>Nom de la zone baignade (ZB) : Lac de Romagnieu Nom du plan d'eau : Lac de Romagnieu Commune : Romagnieu Département : Isère (38) Région : Rhône-Alpes Alimentation du plan d'eau : drainage de la nappe des alluvions du Guiers appartenant à la masse d'eau FRDG326 « Alluvions du Rhône entre le confluent du Guiers et de la Bourbre » Activités pratiquées : baignade surveillée, pêche, détente et loisirs... Personne responsable de l'eau de baignade : Maire de Romagnieu Personnel chargé de l'entretien du site : Services Techniques Municipaux de Romagnieu Personne chargée des observations et mesures de gestion : Surveillants de baignade</p>																			
Période d'ouverture et fréquentation		Description du site et de ses aménagements																	
<p>Période d'ouverture : accessible toute l'année avec une période payante du 1^{er} juin au 31 août Baignade surveillée : Mois de juin : tous les jours de 10h à 18h30 Mois de juillet : tous les jours de 10h à 19h Mois d'août : tous les jours de 10h à 19h Fréquentation de la base de loisirs : 15 000 à 28 000 personnes par saison (1 000 personnes maximum par jour)</p>																			
Historique de la qualité de l'eau de baignade		Description du site et de ses aménagements																	
<p>Qualité de l'eau de baignade au cours des dernières années :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>2013</th> <th>2014</th> <th>2015</th> <th>2016</th> <th>2017</th> <th>2018</th> <th>2019</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Classement</td> <td style="background-color: #00b0f0;">E</td> <td style="background-color: #90ee90;">B</td> <td style="background-color: #90ee90;">B</td> <td style="background-color: #90ee90;">B</td> <td style="background-color: #90ee90;">B</td> <td style="background-color: #00b0f0;">E</td> <td style="background-color: #00b0f0;">E</td> </tr> </tbody> </table> <p> E : qualité des eaux « Excellente » B : qualité des eaux « Bonne » S : qualité des eaux « Suffisante » I : qualité des eaux « Insuffisante » </p> <p>Liste des épisodes de pollution ayant déclassé la qualité des eaux de baignade (classe C ou D) :</p> <p>AUCUN épisode de pollution recensé au cours des dernières années</p>		Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Classement	E	B	B	B	B	E	E		
Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019												
Classement	E	B	B	B	B	E	E												
Inventaire des sources de pollution et mesures de gestion																			
Type	Impact	Source de pollution	Nature du risque	Paramètres mesurés sur la ZB	Mesures préventives et procédure en cas de suspicion pollution	Actions curatives/plan d'action													
Potentiel	Très faible	Assainissement non collectif	organique et bactériologique	Entérocoques >660 UFC/100mL Escherichia coli >1800 UFC/100mL		- Fermeture temporaire de la baignade et traitement de la situation inhabituelle en cas de pollution - Contrôle des installations ANC situées dans la zone d'étude par le SPANC et mise en conformité par les usagers le cas échéant													
	Très faible	Assainissement de la base de loisirs (fosses)	organique et bactériologique		- Entretien du site, vidange des fosses - Mesures de suivi régulier - Sollicitation de l'avis de l'ARS et analyse complémentaire bactériologique en cas de doute - Si nécessaire : interdiction de la baignade	- Fermeture temporaire de la baignade et traitement de la situation inhabituelle en cas de pollution													
	Très faible	Activités agricoles (pression sur la nappe)	organique, bactériologique et pesticides		- Fermeture temporaire de la baignade et traitement de la situation inhabituelle en cas de pollution - Contrôle de la conformité des exploitations agricoles par la mairie - Sensibilisation des exploitants aux bonnes pratiques agricoles	- Fermeture temporaire de la baignade et traitement de la situation inhabituelle en cas de pollution													
	Faible	Activités agricoles (ruissellement)	organique, bactériologique et pesticides		- Entretien du site - Mesures de suivi régulier - Sollicitation de l'avis de l'ARS et analyse complémentaire bactériologique en cas de doute - Si nécessaire : interdiction de la baignade	- Fermeture temporaire de la baignade et traitement de la situation inhabituelle en cas de pollution - Contrôle de la conformité des exploitations agricoles par la mairie - Sensibilisation des exploitants aux bonnes pratiques agricoles													
	Faible	Fonctionnement et usages du lac	organique et bactériologique		- Entretien du site - Réglementation de la pêche - Mesures de suivi régulier - Sollicitation de l'avis de l'ARS et analyse complémentaire bactériologique en cas de doute - Si nécessaire : interdiction de la baignade	- Fermeture temporaire de la baignade et traitement de la situation inhabituelle en cas de pollution - Gestion des niveaux du lac pour recréer un étiage hivernal et favoriser la minéralisation des matières organiques - Gestion des usages du lac (pêche / baignade)													
Accidentel	Très faible	Déversement d'hydrocarbures	hydrocarbures	teneurs en huiles minérales	- Entretien du site - Réglementation de la pêche - Mesures de suivi régulier - Sollicitation de l'avis de l'ARS et mesure de la teneur en huiles minérales en cas de doute - Si nécessaire : interdiction de la baignade	- Fermeture temporaire de la baignade et traitement de la situation inhabituelle en cas de pollution													
	Très faible	Déjections ou dépouilles d'animaux	Pollutions organique et bactériologique	Entérocoques >660 UFC/100mL Escherichia coli >1800 UFC/100mL	Observation visuelle et olfactive Entretien régulier du site et de la zone de baignade Si besoin : surveillance de la qualité microbiologique	- Fermeture temporaire de la baignade et traitement de la situation inhabituelle en cas de pollution (entretien, nettoyage de la zone de baignade...)													
<p>Légende (impact de la pollution sur la zone de baignade) : ■ impact très faible, ■ impact faible, ■ impact moyen, ■ impact fort, ■ impact très fort</p>																			
<p>Réalisé avec le soutien financier de :</p> 				<p>Le profil de la zone de baignade est consultable en Mairie Informations complémentaires sur : www.baignades.sante.gouv.fr</p>															